

Collectif
«Sauve qui poule»



Le collectif Sauve qui Poule regroupe des **éleveurs de volailles fermières** (*produites sous signe de qualité : Bio, Plein air et sur des structures familiales*) et **des citoyens** qui s'engagent à leur côté pour promouvoir ce mode de production '*plein air, respectueux de l'environnement et des animaux*'

Les décisions politiques en matière agricole, notamment dans le domaine de l'élevage plein air, ne permettent plus aux paysans d'assurer sereinement leur travail au quotidien.

Être éleveur de volailles plein air dans ces conditions obligerait à mettre en œuvre des pratiques identiques aux élevages industriels et intensifs, ce qui serait totalement incompatible avec des petites structures familiales.

Nos préoccupations – Nos revendications

- Actualité Grippe Aviaire

Sur les cinq dernières années, la France a connu trois épisodes de grippe aviaire dont le dernier en 2020/2021 qui a vu plus de trois millions de volailles abattues.

Les leçons du passé n'ont pas été retenues puisque les déplacements d'animaux, d'un élevage à un autre, continuent d'opérer dans les filières, dites industrielles, propageant ainsi les virus sur de nombreuses régions du sud-ouest.

Il serait envisagé, pour l'ensemble des éleveurs du territoire, de ne plus sortir leurs volailles de l'automne jusqu'au début du printemps, durée de déplacement des oiseaux migrateurs.

Le confinement provisoire pourrait devenir définitif, ce qui impliquerait la fin de l'élevage plein air et remettrait entièrement en question le cahier des charges des élevages en bio.

- Actualité Salmonelle

A ce jour, de nombreux paysans et paysannes cessent leur activité après avoir été impacté(e)s par la Salmonelle, bactérie naturellement présente dans l'environnement. Chaque élevage réalise régulièrement des prélèvements dans et autour de ses bâtiments afin de vérifier la présence ou non de certaines salmonelles. **Un seul prélèvement positif et l'éleveur doit abattre tout son cheptel**, même si le produit fini n'est pas contaminé, ne présente aucun danger pour la consommation et peut être vendu.

Cette loi modifiée, depuis 2018, condamne à coup sûr les petits élevages très fragiles économiquement.

Des échanges, avec le ministère, sont en cours pour proposer de revenir à l'arrêté initial qui permettait un deuxième prélèvement de confirmation et pour valider des analyses directement sur le produit afin de décider, s'il y a lieu, de retirer celui-ci en cas de résultat positif.

- **Actualité Abattoirs familiaux**

Jusqu'à la fin de l'année 2020, les petits abattoirs familiaux, nommés tuerie ou EANA Etablissement d'Abattage Non Agréé CE, pouvaient transformer leurs volailles à la ferme grâce à un arrêté européen.

Ce dernier, arrivé à échéance le 31 décembre 2020, n'a pas été reconduit par la commission européenne et chaque état doit maintenant décider de maintenir ou non la possibilité de transformer sur place.

C'est toute une économie qui est remise en cause puisque la moitié des petites exploitations transforment leurs produits.

Mobilisons-nous pour soutenir ce type d'agriculture durable, familiale, avec des produits de haute qualité qui risquent de ne plus pouvoir exister dans les prochaines années, au bénéfice d'une agriculture de masse néfaste sur notre santé et notre environnement.



Bulletin d'adhésion du Collectif Sauve qui poule

A travers le « Collectif Sauve qui poule », Consom'Acteurs et éleveurs se mobilisent pour sauver les élevages fermiers de volailles.

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom

Adresse.....

Code postal Ville.....

Courriel.....

Téléphone.....

Je suis

- Consom'Acteurs
- Eleveur
- Acteur de la filière
- Je me porte volontaire pour agir en cas de manifestation (préciser mail)
- Je propose mes services, mes talents

Adhère à l'association Sauve qui poule.

Mon adhésion est valable pour une période d'un an (année civile) et je bénéficie du droit de vote à l'assemblée générale.

Cotisation de 2€ minimum

- Je verse 2€
- Je verse.....€
- Je suis éleveur ou acteur de la filière, je verse 20€ minimum
- Je suis éleveur ou acteur de la filière, je verse.....€

Fait à, le...../...../.....

Signature :

Bulletin d'adhésion à renvoyer avec votre règlement à :

Samantha Chauvin

601 Chemin d'Oppède

84220 Cabrières d'Avignon

Chèque à libeller à l'ordre de : collectif sauve qui poule

Collectif « Sauve qui Poule »

Éleveurs : Denis Surgey – 06 74 07 38 89, Carole Sanchez – 06 10 08 53 08, Samantha, Elisabeth, Valérie, Aurore ...

Réseau des Amap de Provence: André Lopez - 06 50 79 40 90